



LE CARRÉ
SAINTE-MAXIME
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025 – 11H00**

Membres présents :

M. Vincent MORISSE	membre titulaire
M. Michel FACCIN	membre titulaire
Mme Julienne GAUTIER	membre titulaire
Mme Véronique LENOIR	membre titulaire
M. Patrick VASSAL	membre titulaire
Mme Claire MATARI	membre titulaire

Membres excusés :

Jean-Louis ROUFFILANGE	membre suppléant
------------------------	------------------

Membres absents : aucun

Assistaient également à la séance :

Mme Cécile LEDOUX	membre suppléant
Mme Mariette SERRES	membre suppléant
M. Jean-Maurice ZORZI	membre suppléant
Mme Valérie BORONAD	Directrice du Carré Sainte-Maxime
M. Philippe BORONAD	Directeur Artistique du Carré Sainte-Maxime
Mme Claire MIELOSZYNSKI	Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARRE SAINTE-MAXIME
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025 – 11h00 –

Le 29 octobre 2025 à 11h, le Conseil d'Administration du Carré Sainte-Maxime s'est réuni au siège sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur Vincent Morisse, Président, assure la présidence de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Madame Julienne Gautier est désignée secrétaire de séance et Monsieur Michel Faccin énonce l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.36 - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2025

M. Michel Faccin présente le projet de délibération et demande aux autres membres s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président invite les membres à approuver le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2025 et à autoriser le Président et la secrétaire de séance à le signer.

La délibération n° 2025.36 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025.37 – Acceptation de l'apport de biens meubles et transfert des contrats et marchés publics de la commune de Sainte-Maxime au Carré Sainte-Maxime

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad rappelle que, par délibération du 6 février 2025, la Commune de Sainte-Maxime a transféré au Carré Sainte-Maxime la gestion du théâtre et les biens mobiliers nécessaires à cette activité, à compter du 1er juillet 2025.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Accepter l'apport à titre gratuit des biens meubles et le transfert des contrats et marchés afférents à l'activité spectacle, de la Commune de Sainte-Maxime à la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »,
- Procéder à la mise à jour de l'inventaire des biens meubles de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »,
- Autoriser le comptable à procéder à toutes les écritures d'opérations non budgétaires nécessaires à l'intégration des biens meubles et au transfert des contrats et marchés publics, afférents à l'activité spectacle, de la commune de Sainte-Maxime à la Régie personnalisée du Carré Sainte-Maxime,
- Autoriser la Directrice à signer le procès-verbal de remise de biens meubles, de la Commune de Sainte-Maxime au profit de la régie personnalisée « le Carré Sainte-Maxime », nécessaires à l'exercice de l'activité spectacle tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que leurs avenants éventuels ;
- Autoriser la Directrice à prendre toutes dispositions et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, y compris le procès-verbal de remise des biens.

La délibération n° 2025.37 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025.38 – Adhésion de la régie aux réseaux professionnels

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad rappelle que le Théâtre Municipal adhère depuis sa création à plusieurs réseaux professionnels régionaux et nationaux, contribuant à la dynamique artistique et territoriale.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver l'adhésion du Carré Sainte-Maxime à des réseaux professionnels du spectacle vivant dès lors qu'elle se justifie au regard des enjeux du projet artistique, culturel et territorial de l'établissement, ces réseaux étant nommément désignés ainsi que suit : La Tribu, Traverses, ASSITEJ France Scènes d'Enfance - plateforme Cabanes, ASSITEJ International, réseau des 11 SCIN (scènes conventionnées d'intérêt national) Art, Enfance, Jeunesse (dit « Café des SCIN »), POLEM, Tridanse.

- Autoriser la Directrice à accomplir toutes les démarches relatives à ces adhésions et leur renouvellement, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

- D'autoriser la Directrice à s'investir personnellement ou par délégation dans la gouvernance de ces réseaux professionnels.

La délibération n° 2025.38 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.39 : Adhésion au SNSP – Scène ensemble et signature du traité général de représentation avec la Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD), ainsi que du contrat général de représentation avec la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad présente le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP), qui représente et accompagne les structures adhérentes. M. Philippe Boronad précise que l'adhésion permet de bénéficier d'accords avantageux avec la SACD et la SACEM.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver l'adhésion du Carré Sainte-Maxime au SNSP- "Scène Ensemble",
- Autoriser la Directrice à signer l'adhésion annuelle ci-annexée, ainsi que toute reconduction à cette adhésion,
- Approuver les termes du traité général de représentation entre la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ci- annexé, et autoriser la Directrice à le signer,
- Approuver les termes du contrat général de représentation entre la Société de Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de musique (SACEM) et la régie personnalisée « Le Carré Sainte- Maxime » ci annexé, et autoriser la Directrice à le signer,
- Autoriser la Directrice à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération n° 2025.39 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.40 – Approbation de l'accord d'entreprise du Carré Sainte-Maxime

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad rappelle que la transformation du Carré Sainte-Maxime en régie personnalisée a entraîné le passage du personnel à un statut de droit privé, nécessitant un accord d'entreprise adapté. Elle précise que le transfert des comptes épargne-temps (CET) de la Commune à la régie personnalisée a été prévu au budget 2025.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver l'accord d'entreprise entre Le Carré Sainte-Maxime et ses salariés tel qu'annexé;
- Autoriser la Directrice à signer cet accord d'entreprise, sous réserve de son approbation par les salariés, à l'issue d'un référendum.

La délibération n° 2025.40 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.41 – Approbation du régime de compte-épargne temps spécifique à l'emploi de Directeur

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad explique que le Directeur, en tant qu'agent contractuel de droit public, n'est pas concerné par l'accord d'entreprise applicable au personnel de droit privé, et qu'un régime spécifique doit être défini.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver le régime de compte épargne temps spécifique à l'emploi de Directeur tel qu'annexé,

- Autoriser le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

La délibération n° 2025.41 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.42 – Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 du Carré Sainte-Maxime, Scène Conventionnée d'Intérêt National

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Madame Valérie BORONAD rappelle que Le Carré a reçu en juillet 2024 l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National, mention « art, enfance, jeunesse », décernée par Madame Rachida DATI, Ministre de la Culture. La convention pluriannuelle d'objectifs formalise l'engagement des différents partenaires aux côtés de la Commune, autour du projet artistique faisant l'objet de l'appellation décernée au Carré Sainte-Maxime.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 – 2027 telle qu'annexée,
- Autoriser la Directrice à signer la présente convention, à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
- Autoriser la Directrice à signer les conventions afférentes à la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles défini dans la convention pluriannuelle d'objectifs, dans les limites suivantes, et dans le respect du budget :
 - accueils de résidence de création pour un nombre maximum de cinq par an,
 - soutiens en coproduction pour un nombre maximum de cinq par an,
 - partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription, le Rectorat de Nice, la DAAC (Délégation Académique aux Arts et à la Culture) de l'Académie de Nice, la DRAC PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Bibliothèque de théâtre Armand Gatti - Centre des écritures contemporaines et les établissements scolaires, concernant l'accueil des élèves, le parcours du jeune spectateur, la mise en œuvre et l'encadrement de l'EAC (éducation artistique et culturelle) et la participation au Prix de la Bibliothèque de Théâtre Armand Gatti, pour un nombre maximum de trente-cinq par an.

La délibération n° 2025.42 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.43 : Approbation de la politique de mécénat de la régie

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad souligne l'importance du mécénat, déjà présent depuis 2012, et la nécessité de formaliser son cadre dans la nouvelle organisation. M. Vincent Morisse ajoute également la possibilité de développer à moyen terme le sponsoring, clairement différencié du mécénat dans ses modalités et concernant les aspirations des entreprises sponsors.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver la politique de mécénat de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime »;
- Autoriser la Directrice à signer les conventions de mécénat, à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

La délibération n° 2025.43 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.44 : Mise à jour et approbation du tableau des effectifs au 1er novembre 2025

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad indique qu'une actualisation du tableau des effectifs est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la régie, dans le respect du budget voté, la mise à jour permettant, à masse salariale constante, d'autoriser la création à compter du 1er novembre 2025 d'un emploi de responsable de la communication audiovisuelle et multimédias, ainsi que de transformer les emplois permanents déjà créés en cohérence avec les missions confiées et le niveau de responsabilité des agents.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2025, dans le respect des crédits votés au budget principal 2025 de la régie.

La délibération n° 2025.44 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.45 : Politique d'accueil des associations culturelles, des élèves des établissements scolaires et du conservatoire intercommunal

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad rappelle que la convention d'occupation du domaine public prévoit l'accueil gratuit de structures locales (associations culturelles, établissements scolaires, conservatoire intercommunal). Maxime » une obligation d'accueillir à titre gratuit les associations culturelles, les établissements scolaires de la Commune et le Conservatoire Intercommunal. En ce sens, par une délibération du Conseil municipal n° VSM-DEL-25009 en date du 6 février 2025, la Commune a notamment imposé à la régie personnalisée l'obligation d'accueillir à titre gratuit des associations culturelles maximoises pour 12 journées maximum par an, ainsi que des groupes scolaires et/ou issus du conservatoire intercommunal pour 12 journées maximum.

En outre, dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle participant de ses missions, « Le Carré Sainte-Maxime » poursuit des partenariats actifs avec les établissements scolaires du Golfe de Saint-Tropez, notamment à travers l'ouverture de classes à option et de classes à spécialité Théâtre, au Baccalauréat. Dans ce cadre, la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » peut être amenée à accueillir gracieusement des élèves afin de procéder à des spectacles de restitution faisant suite aux ateliers qui ont été menés

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver la politique d'accueil des associations culturelles, des élèves des établissements scolaires et du conservatoire intercommunal telle que définie ;
- Autoriser la Directrice à signer les conventions, à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision dans le respect du budget de la régie et dans les limites suivantes :
 - accueil gratuit d'associations culturelles maximoises pour 12 journées maximum par an (mise à disposition de la grande salle de spectacle ou de l'auditorium).
 - accueil gratuit de groupes scolaires et/ou issus du Conservatoire Intercommunal : 12 journées maximum par an (mise à disposition de la grande salle de spectacle ou de l'auditorium)
 - accueil gratuit de groupes scolaires dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle du Théâtre « Le Carré Sainte-Maxime », dans la limite de 12 jours maximum par an

La délibération n° 2025.45 est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025.46 : Participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif

M. Michel Faccin présente le projet de délibération. Mme Valérie Boronad indique que le Carré Sainte-Maxime peut être amenée à collaborer avec des compagnies intégrant des artistes amateurs, dans le respect du cadre légal en vigueur.

Par suite, le Conseil d'Administration est invité à :

- Approuver la participation, dans le respect du cadre défini par l'article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et par le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017, d'artistes amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif, participant de la politique de démocratisation culturelle de la régie personnalisée « Le Carré Sainte- Maxime » ;
- Autoriser la Directrice à signer les conventions à conclure en ce sens avec l'Etat, conformément au cadre annexé à la présente ;
- Approuver le cadre d'intervention des artistes amateurs tel que défini ci-dessus ;
- Autoriser la Directrice à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

A l'issue de ce dernier vote, M. Vincent Morisse remercie les membres présents et lève la séance à 12h30.